



Informations municipales

DÉPÔT MUNICIPAL

Les contribuables de Notre-Dame-des-Bois ont jusqu'à 10 verges cubes qu'ils peuvent disposer gratuitement au dépôt municipal. Des frais de 20 \$/par verge cube additionnelle seront facturés.

Horaire : 9 h à 14 h

Quand : Les **samedis** de mai à octobre

Où : 45, route de l'Église (garage municipal)

PRODUITS ACCEPTÉS	PRODUITS REFUSÉS
Matériaux secs (matériaux de construction, meubles...)	PNEUS
Filtre et huile usagé	Peinture conçue pour un usage artistique
Peinture en pot et en aérosol	Peinture automobile
Teinture et apprêt	Peinture de signalisation
Vernis et laque	Peinture en 2 parties
Produit de traitement ou de protection du métal, du bois ou de la maçonnerie	Peinture conçue et destinée à être utilisée en milieu industriel
Toutes préparations de même nature destinée à des fins d'entretien, de protection ou de décoration	Produits scellant à base de goudron, à séchage rapide ou retombée sèche (dry fall)
Fer (vieux fers, électroménagers sans fréon...)	Peinture sans étiquette ou sans étiquette lisible
Liquide de refroidissement	Diluants et décapants
Antigel et autres produits assimilables	Solvants
Huile végétale	

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DÉPOSER DES MATÉRIAUX SECS
DANS LES CONTENEURS À ORDURES ET À RECYCLAGE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.**